

Note n° 62 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 22 octobre 2019

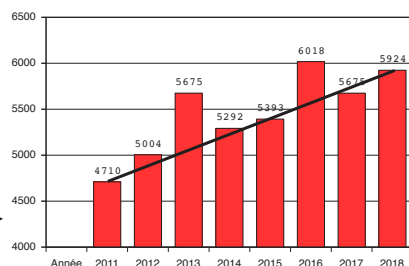
Assemblée Générale de l'UNIRS

Plus de 50 représentant-e-s de leurs structures ont participé à l'Assemblée Générale de l'UNIRS jeudi 10 octobre 2019.

Le rapport d'activités a été envoyé à l'avance pour permettre un examen dans les équipes. L'essentiel en a été rappelé : le travail du CA, les actions avec le Groupe de neuf et l'intersyndicale de la santé, l'état des lieux de notre développement. Les structures présentes sont intervenues et fait part de leur fonctionnement et activités.

Le rapport de trésorerie a montré une situation financière saine et une augmentation du nombre de retraité-e-s Solidaires.

Les deux rapports ont été votés à la quasi-unanimité.



La motion d'actualité et d'orientation a été envoyée à l'avance, ce qui a permis aux équipes de rédiger des amendements qui ont été discutés et intégrés, parfois avec une modification au consensus. La motion, adoptée à la quasi-unanimité, est envoyée en même temps que cette note n° 62.

La liste des 29 candidat-e-s au CA de l'UNIRS, 12 femmes et 17 hommes, a été votée à la quasi-unanimité.

L'intervention du Secrétariat National de Solidaires a porté sur le contexte social explosif, la difficile mais nécessaire unité pour gagner, notamment contre la réforme des retraites, l'articulation avec les Gilets jaunes. Des échanges nourris avec la salle ont suivi.

Les invitées, représentant la FSU et l'UNRPA-Ensemble & solidaires (les autres du Groupe des neuf excusés), se sont déclarées satisfaites de l'excellent travail réalisé par les neuf.

Le travail sur le dossier revendicatif de l'UNIRS a porté sur le pouvoir d'achat, le niveau des pensions et le partage des richesses. Un document, envoyé à l'avance, a permis aux équipes de réfléchir à des modifications qui ont été discutées et prises en compte. Ainsi modifié, ce document sera imprimé.

Quels riches retraité-e-s pour Macron ?

En mai 2017 (augmentation de la CSG), c'était les personnes ayant une pension supérieure à 1 200 € pour un célibataire et 1 000 € pour une personne en couple, soit 60 % des retraité-e-s.

En décembre 2018 (annulation de l'augmentation de la CSG), c'était les pensions supérieures à 2 000 € pour un célibataire et 1 500 € pour une personne mariée.

Jusqu'à maintenant, la référence était le revenu fiscal de référence qui intègre tous les revenus, moins les 10 %, moins les abattements et charges déductibles. Il est sur la feuille d'impôts. C'est pour cela que la situation est différente pour les couples et les célibataires n'ayant pas le même nombre de parts.

Fin 2019 voit un changement de conception (revalorisation des pensions en 2020). Ce n'est plus le revenu fiscal de référence qui est pris en compte, mais le montant de la pension : sont riches les 5 millions de personnes ayant une pension brute supérieure à 2 000 €. Un couple vivant avec une seule pension de 2 000 € est riche, un célibataire vivant seul avec 1 999 € est pauvre ! Deux membres d'un couple avec 1 400 € sont pauvres, si l'un d'eux meurt, la survivante devient riche avec la réversion (1 400 + 700 = 2 100).

Le PLFSS 2020 prévoit d'éviter l'effet de seuil en fixant une revalorisation progressive :

- 1 % pour les pensions inférieures ou égales à 2 000 euros.
- 0,8 % pour la pension de plus de 2 000 € et inférieure ou égale à 2 008 €.
- 0,6 % à plus de 2 008 € et inférieure ou égale à 2 012 €.
- 0,4 % à plus de 2 012 € et inférieure ou égale à 2 014 €.
- 0,3 % à plus de 2 014 €.

Espérance de vie

La récente étude de la DREES (voir en cliquant [ici](#)) indique l'espérance de vie en bonne santé, ou sans incapacité (EVSI), en France en 2018 à la naissance : 64,5 ans pour les femmes et 63,4 pour les hommes. Alors que l'espérance de vie s'avère le principal argument des gouvernements pour repousser l'âge de départ en retraite, cette espérance de vie en bonne santé stagne, elle était en 2008 de 64,4 ans pour les femmes et de 62,7 pour les hommes.

Les personnes ayant réussi à atteindre l'âge de 65 ans, peuvent espérer vivre encore sans incapacité pendant 10,1 ans pour les hommes et 11,2 ans pour les femmes. En 10 ans, ces âges ont augmenté d'un peu plus d'une année en 10 ans.

Réunion des 9 organisations de retraité-e-s le 18 octobre

Les neuf organisations de retraité-e-s, réunies le 18 octobre, ont tiré le bilan des actions du 8 octobre et décidé des suites.

Bilan du 8 octobre

Avec 150 lieux de manifestation ou de rassemblement qui montrent l'enracinement du groupe des neuf dans les territoires et 40 000 manifestant-e-s, nous restons au-dessus du seuil des 30 000 qui nous semblait infranchissable avant mi-2017. Les départements ont vécu des hauts et des bas (là où il a fallu subir une pluie battante). Le tassement s'explique par le fait que des retraité-e-s ont eu la fausse impression d'avoir tout gagné par leurs mobilisations précédentes (remboursement de CSG et d'impôts, revalorisation des pensions inférieures à 2 000 euros).



L'avenir s'annonce très menaçant pour notre pouvoir d'achat, ce qui incite à amplifier les mobilisations :

- Indexation, au mieux seulement sur l'inflation, et non sur l'évolution des salaires, et pas pour tous les retraité-e-s ; volonté de plafonner le poids des retraites à 13,8 % du PIB.
- Déséquilibre des comptes de la Sécurité sociale par le non remboursement par l'État des baisses et exonérations des cotisations).
- La relative accalmie due à la proximité des élections municipales ne durera pas.

Décisions :

- Nous améliorerons l'animation des rassemblements / manifestations et la qualité des mots d'ordre, particulièrement pour le cortège parisien. Il est inutile de continuer de manifester dans le « désert » du quartier des ministères qui nous ferment leurs portes ; les grands boulevards où nous sommes vus seront privilégiés.
- Nous ferons connaître les initiatives prises par des équipes départementales visant à « débaptiser » des places et des rues, comme dans la Somme avec la « Place des Retraités Citoyens Utiles ».
- Notre argumentaire doit se préciser sur le seuil de 2 000 €, déculpabiliser les 5 millions de personnes ayant plus de 2 000 € de pension, expliquer que nous ne sommes pas riches à 2 000 € et que les très riches sont ailleurs, faire de la pédagogie sur l'indexation sur les salaires.
- La réforme des retraites va être imposée aussi aux retraité-e-s, nous ne pouvons pas l'ignorer. Les neuf vont mettre de côté ce qui divise leurs « confédérations » et tenter une expression commune sur ce qui concerne directement les retraité-e-s dans la réforme des retraites.



Préparation du 21 novembre

Ce n'est pas une nouvelle journée d'action nationale, il s'agit d'une rencontre entre délégations départementales pour réfléchir ensemble, sur nos revendications, nos mobilisations et nos moyens d'action.

Déroulement de la journée :

Accueil des délégations départementales et de la presse.

Matinée divisée en deux temps : courte présentation de 10 minutes puis discussion sur PLFSS et pouvoir d'achat ; puis sur PLFSS et santé, EHPAD, soins à domicile. Les formes d'actions auront une place dans ces deux débats. Le tout sera appuyé et illustré par un diaporama sur chaque thème.

Présentation et vote d'un manifeste à A. Buzyn et G. Darmanin.

Pause déjeuner : le repas sera pris en charge par les neuf organisations.

Les délégations restant l'après-midi porteront le manifeste aux deux ministères A. Buzyn et G. Darmanin. Une audience sera demandée à chacun des deux. Le contenu du manifeste sera rendu public.

Rencontre au Sénat

Le groupe « Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste » au Sénat a invité les neuf le 30 octobre de 14 à 15 h. Les neuf y vont pour recueillir des informations et faire le point sur le PLFSS 2020, pour donner leur avis commun sur le budget de la Sécu et ses conséquences directes (indexation, CSG) et indirectes (Ondam à 2,1 % dans les hôpitaux). Ils échangeront sur les conséquences directes pour les personnes en retraite de la réforme des retraites.

Les neuf demanderont aux autres groupes de l'Assemblée Nationale et du Sénat de les recevoir sur le PLFSS.

Les maires

Les réponses des maires remontent, mais pas suffisamment, alors que cela marche très bien dans certains départements.

Les responsables d'associations de maires ont bien reçu leur lettre, mais l'ont-ils diffusé aux maires qui subissent tous un étrangement financier et dont certains démissionnent ?

Il est décidé que chaque organisation « relance » ses équipes militantes pour l'envoi de la lettre aux maires et insiste auprès des conseillers municipaux que l'on connaît dans nos organisations.

Prochaine réunion : mercredi 13 novembre à 15 h à Solidaires.